



Arbois
JURA

DECISION 08/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Avenants – travaux de rénovation de la piscine

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les décisions prises antérieurement pour l'opération citée en objet
Considérant les modifications à apporter aux travaux

DECIDE

D'approuver les avenants suivants :

- Avenant n° 01 - Lot 2 – Gros Œuvre. Avenant d'un montant de 29 805.23€ TTC faisant passer le marché signé avec l'entreprise GCBAT de 672 000€ TTC à 701 805.23€ TTC
- Avenant n° 01 - Lot 3 – Carrelage - Etanchéité. Avenant d'un montant de 21 429.58€ TTC faisant passer le marché signé avec l'entreprise BORNIER SARL de 418 158.16€ TTC à 439587.73€ TTC

Arbois, le 25 mars 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

